

Zeitschrift: Le messenger suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse
Band: 3 (1957)
Heft: 7

Rubrik: Chronique romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE ROMANDE

Bien que la saison soit aux vacances, permettez-moi de vous parler un peu de travail. C'est entendu qu'en juillet et août, on se baigne, on campe et on varappe — n'empêche que la grande majorité des Helvètes, non rentiers, n'a même pas trois semaines de vacances. Et puis le travail, ça conserve...

La campagne.

J'ai beaucoup circulé dans le pays ces jours derniers et, quand même vous ne me lirez qu'avec trois ou quatre semaines de retard, je tiens à vous signaler qu'il s'est certainement rentré, cette année, un nombre record de chars de foin. Le printemps, pluvieux et froid, a retardé sensiblement la maturité des graminées. Et les quelques jours de bonne chaleur qu'il a fait à la mi-juin ont provoqué une sorte de concentration : du haut en bas des coteaux, des bords du Léman au fin « coutzet » du Jorat, tous les foins se sont trouvés mûrs en même temps. Résultat : des journées harassantes pour les paysans (d'autant plus que, très souvent, il a fallu accélérer le rythme pour fuir devant l'orage), et des gymkanas épiques pour les conducteurs d'autos qui faisaient du slalom entre les chars de foin.

« Année de foin, année de rien », dit le dicton. Au moment où j'écris, il ne semble pas se confirmer. Les blés, très éprouvés par les gels tardifs d'avril et mai, ont été ressemés et sont « repartis » avec une vigueur étonnante. Du côté des cultures maraîchères, les rendements sont excellents. Au verger, par contre, le bilan est triste. Là aussi, le gel est intervenu — et il n'est pas question de faire refleurir les arbres... La récolte des cerises n'atteint pas au quart d'une année moyenne ; dans d'importants secteurs de plaine (la Broye, le Seeland, la plaine de l'Orbe), il n'y a pas une pomme, pas une poire. Dans la plaine du Rhône, valaisanne, la récolte d'asperges a été pour ainsi dire inexistante. Il y aura très peu d'abricots, comme il y a eu très peu de fraises. Par contre, et sauf imprévu, la tomate sera abondante, voire surabondante.

N'oublions surtout pas le vignoble : là, compte tenu des ravages du gel (pas le dernier, celui de février

1956), les perspectives sont assez favorables. On va au-devant d'une petite récolte, puisque de vastes surfaces ont été complètement détruites l'an passé et qu'il faut trois bonnes années jusqu'à ce qu'un nouveau plant commence à « rendre ». Mais, pour ceux qui ont survécu, le débourement et la floraison ont été satisfaisants. Les jours humides et ensoleillés ont alterné, la grêle a été rare, et le 57 pourrait bien être une fine goutte.

L'usine.

Une journée de presse très revêtue a marqué, à La Chaux-de-Fonds, le lancement sur le marché d'une montre équipée d'un nouveau système de remontage automatique. Alors que les dispositifs les plus perfectionnés ne « travaillaient » jusqu'ici que sur deux plans, la dernière création de l'industrie horlogère fonctionne maintenant dans toutes les directions, si bien que le moindre mouvement du porteur de la montre remonte cette dernière pour deux jours au minimum. Les augures estiment que d'ici dix ans, il ne se trouvera plus personne au monde, à l'exception des ultra-conservateurs et peut-être des anthropophages, pour remonter sa montre à la main...

Les comités.

La circulation — on vous l'a déjà dit ici — devient de plus en plus difficile dans les villes suisses — comme partout ailleurs. Au moment même où, à Lausanne, on délivrait la plaque portant le numéro VD 50 000, au moment aussi où il a fallu modifier des dispositions légales fédérales sur les dimensions des plaques de police, parce que Zurich approche très vite des 100 000 et que nos plaques actuelles ne permettent pas d'inscrire dans leur surface des nombres de plus de cinq chiffres on a beaucoup parlé, à l'assemblée du L.E.B., d'un futur (et problématique) métro lausannois. Le L.E.B., qui ne vous dit rien, est le Lausanne-Echallens-Bercher, autrement dit la version moderne de la fameuse « Brouette d'Echallens ». Le L.E.B., tout moderne qu'il soit, cause, avec sa voie unique (sur route) et ses dimensions d'autocar, des embouteillages toujours croissants à

l'avenue d'Echallens. Ces messieurs du comité ont donc émis l'idée de le rendre souterrain jusqu'à sa sortie de ville ; tant qu'à faire, ils ont pioché l'idée et prolongé — sur le papier — le parcours vers le centre de la ville, de la place Chauderon à la gare du Flon, pour assurer la liaison avec les deux « Ficelles », dont la « métropolisation » est actuellement en voie d'achèvement. Et, pour ne pas s'arrêter en si bon chemin, ils ont prévu un embranchement (toujours souterrain, du moins en grande partie), vers Renens et Crislier, ce secteur désormais névralgique, dans lequel se déroulera, selon toutes probabilités, la grande Exposition nationale de 1964.

Inutile de dire que rien n'est encore décidé, et qu'il coulera encore de l'eau dans le Flon (qui, lui, a son tunnel sous le pont Chauderon) jusqu'à ce que roule le métro lausannois. Mais si ce projet est « sorti », c'est qu'on parle énormément d'un tunnel routier sur la place Chauderon même, dans l'axe Bel-Air-avenue de Morges, pour essayer de décongestionner ce carrefour qui ressemble de plus en plus à un bouchon. Pour la première fois dans l'histoire lausannoise, on y a enregistré, pendant la récente exposition « Graphic », des « sur-place » de vingt minutes...

Fêtes et festivals.

Je vous l'avais dit : nous sommes gâtés, nous sommes bombardés de festivités. En quinze jours, exactement, nous avons eu les 800 ans de Fribourg — dont il est question ailleurs dans ce numéro — la Semaine de la Rose à Genève, le Tir intercantonal à l'arbalète à Tramelan, les courses — hippiques — de Morges, toujours élégantes et arrosées, comme il se doit, par les cataractes célestes, la Fête des Narcisses à Montreux, par un temps superbe et avec un afflux massif de public, le Tir cantonal valaisan à Martigny, le Festival de Lausanne (avec la Comédie-Française, l'Opéra d'Etat de Stuttgart et le London Festival Ballet, je vous prie) et la Fête romande de gymnastique à La Chaux-de-Fonds, avec participation d'une opérrette (3 vedettes, 200 musiciens,

(Suite page 18).

CHRONIQUE JURIDIQUE

(Suite de la page 7)

REINTEGRATION DANS LA NATIONALITE FRANÇAISE

L'article 8 de l'Ordonnance du 19 octobre 1945 prévoyait que :

« La femme à qui la nationalité française a été attribuée à titre de nationalité d'origine et qui l'a perdue, pour avoir acquis, du fait de son mariage, sans manifestation de volonté de sa part, la nationalité étrangère de son mari, pourra réclamer la qualité de Française par déclaration souscrite conformément à l'art. 101 et dans les conditions prévues aux art. 57, 58 et 79 du Code de la nationalité française jusqu'à l'expiration du délai d'un an suivant la date de la cessation légale des hostilités. »

Celle-ci ayant été fixée au 1^{er} juin 1946, l'article en question n'est en conséquence plus applicable depuis le 1^{er} juin 1947, mais un projet de loi prévoit la possibilité d'un relèvement de la forclusion (projet de loi n° 6135 annexé au procès-verbal de la séance de l'assemblée nationale du 12 mai 1953).

En attendant que ce projet de loi devienne loi, la femme française devenue étrangère par son mariage peut toutefois reprendre sa nationalité française en faisant usage des articles 72 et suivants du Code de la Nationalité prévoyant la Réintégration et dont nous citerons les principaux :

Art. 72. — La réintégration dans la nationalité française est accordée par décret après enquête.

Art. 73. — La réintégration peut être obtenue à tout âge et sans condition de stage.

Toutefois, nul ne peut être réintégré s'il n'a en France sa résidence au moment de la réintégration.

Art. 74. — Celui qui demande la réintégration doit apporter la preuve qu'il a eu la qualité de Français.

Art. 77. — L'étranger qui a fait l'objet d'un arrêté d'expulsion ou d'un arrêté d'assignation à résidence n'est susceptible d'être réintégré que si cet arrêté a été rapporté dans les formes où il est intervenu.

Art. 79. — Nul ne peut acquérir la nationalité française, lorsque la résidence en France constitue une condition de cette acquisition, s'il ne satisfait aux obligations et conditions imposées par les lois relatives au séjour des étrangers en France, à l'exception de celles qui sont prévues au titre premier du décret du 12 novembre 1938.

En ce qui concerne la procédure à suivre, les demandes de réintégration sont à adresser à M. le Ministre de la Santé et de la Population et à déposer au Bureau des Naturalisations des Préfectures.

Juridicus.

(Suite de la page 16)

chanteurs et artistes divers) venue en bloc de Paris. J'en oublie très certainement, et je ne vous parle pas des bonnes petites « abbayes » villageoises où, souvent, l'on s'amuse bien davantage en mangeant le jambon froid, en buvant le « vin de fête », en dansant sur le pont de bois et en chantant : « Ah ! les fraises et les framboises... ».

Il y a eu pourtant un cortège original : celui qui défila à Neuchâtel dans le cadre des manifestations du 125^e anniversaire de Belles-Lettres. Cette vénérable et toujours jeune société d'étudiants, à qui le pays doit tant parce qu'elle n'aime pas le conformisme officiel et bourgeois,

avait réuni ses adeptes, vieux et jeunes, autour d'une excellente « théâtrale », d'un bal et d'une excursion lacustre, le tout parsemé d'un joli flot de facons. Entre le bal et le lac, la turbulente société se déplaça sur un char à plateau remorqué par un gigantesque bulldozer, dans la pelle duquel avaient pris place des bérets rouge et vert et les jeunes filles en fleur de la puritaine cité. Sur le char, pêle-mêle, médecins et pasteurs, avocats, juges et professeurs chantaient sans vergogne aucune ce refrain révolutionnaire qu'est « Le Sapin Vert ».

Ah ! je vous le dis, nous en avons des distractions !

Jean-Pierre NICOD.

ricoreva appunto quel giorno il 50, o anniversario d'apertura della linea Bellinzona-Mesocco, la famosa B.M. che è stata vera manna per la Mesolcina poichè le ha permesso di vivere e prosperare (anche se lontana dalla sua capitale) attraverso i contatti sempre più stretti col Ticino. I buoni mesocconi, calanchini e roveredani sperano oggi nello sviluppo delle forze idriche della loro vallata e delle industrie che a quelle si collegano poichè permetteranno assai presto non solo l'adattamento del binario della linea allo scartamento normale delle Ferrovie federali, ma anche la tanto sospirata concessione di arrivare coi convogli alla stazione F.F. di Bellinzona.

Per finire, una notizia sul famoso progetto di autostrada Chiasso-Castione e la sistemazione dei valichi alpini ticinesi. Il Messaggio del Consiglio di Stato annuncia un preventivo di quasi 200 mila franchi per il solo studio dei progetti... Quanto costerà allora l'intera opera ? 800 mila dicono quelli che credono di sapere. Aggiungono però volentieri che ci saranno sorpassi importanti e che si arriverà al di là del milioncino !

— Salute ! — ribattono coloro che attendono, perchè interessati, la soluzione urgente di altri problemi stradali... Per esempio i gambarognesi che aspettano la Dirinella-Magadino da anni o quelli del Malcantone che attendono da lustri il valico ausiliario internazionale Torrazza-Caslaro-Agno.

Ci prepariamo tutti a festeggiare il Natale della patria. Come ogni anno con fervore e fedele attaccamento alle nostre tradizioni, alla nostra storia gloriosa, alle nostre usanze

Per festeggiare questo avvenimento, cari ticinesi di Parigi, il solito « billet » che vi giunge dall'amica di Lugano, è scritto nella nostra bella lingua italiana. Ed è espressione della nostra sicura latinità e affidamento certo dell'unità etnica, linguistica e culturale della nostra Svizzera una e trina. Che essa continui sempre « bella e forte, circondata d'amistà... » come dice il poeta. E continui per lunghi anni ancora senza che « la colga triste duolo o l'opprima lo stranier ! ».

Elsa FRANCONI-PORETTI.